

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 354

présenté par

Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell, M. Villani et
Mme Chapelier

ARTICLE 8

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 93,8 »

le nombre :

« 92,8 ».

II. – En conséquence, à la cinquième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 12 »

le nombre :

« 13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la première lecture, l’Assemblée nationale a adopté un concours pérenne, en année pleine, de 200 millions d’euros fléchés sur les métiers de l’aide à domicile ou au sein d’établissements sociaux pour compenser l’absence de revalorisation consécutive aux accords du Ségur pour ces professionnels.

Cet amendement est donc un amendement d’appel qui vise à obtenir des clarifications :

- d'une part, il demande au Gouvernement où en sont les négociations avec l'Association des Départements de France (ADF) ;

- d'autre part, il lui demande de s'engager sur le niveau de la revalorisation pour ces professionnels, afin qu'elle soit la même que pour les professionnels de santé disposant du même diplôme.

Cet amendement a été rédigé après une interpellation de professionnels d'une Maison d'accueil spécialisée des Alpes de Haute-Provence.